

tion un rapport de la Commission de la Voirie, à l'effet de permettre à la "Central Light, Heat & Power Co." de faire des excavations dans la rue Saint-Pierre,

M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin WARD,

*Propose*: Que ledit rapport soit adopté.

M. l'échevin LAVALLEE, appuyé par M. l'échevin SADLER, propose en

*Amendement*: De prier l'inspecteur de la Ville de préparer pour le Conseil un rapport sur le fait de savoir si la "Central Light, Heat & Power Co." a pratiqué des excavations dans la rue Saint-Pierre sans avoir obtenu la permission de la Ville et de donner tous les détails se rapportant à cette question et de nature à intéresser le Conseil.

M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin O'CONNELL, propose en

*Sous-amendement*: Que les mots suivants soient ajoutés audit amendement: "et que le rapport de la Commission de la Voirie soit renvoyé à la Commission des Finances", et que, ainsi amendé, ledit amendement soit adopté.

Ledit sous-amendement étant mis aux voix, il est affirmatif, et il est

*Résolu*: En conséquence.

9.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération des avis de motions:

(1) De M. l'échevin N. Lapointe *re* enquête sur l'administration de la Police;

(2) De M. l'échevin Gadbois, pour renvoyer à la Commission des Finances certains rapports de la Commission de la Voirie, il est

*Ordonné*: De biffer ces item de l'ordre du jour.

10.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un rapport de la Commission des Incendies et de l'Eclairage refusant d'acquiescer à la demande de la "S. Carsley Co." pour l'érection d'une écurie rue Victoria,

Sur proposition de M. l'échevin ROBILLARD, appuyé par M. l'échevin LAVIOLETTE, il est

*Résolu*: Que ledit rapport soit adopté. (MM. les échevins Dagenais et Lévesque dissidents).

11.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un rapport de la Commission des Finances refusant de souscrire au rapport de la Commission de Police qui demande un troisième recorder,

M. l'échevin PROULX, appuyé par M. l'échevin SADLER, *Propose*: Que ledit item soit biffé de l'ordre du jour.

Le Conseil se partage sur cette proposition:

*Pour*: Proulx, Clearihue, M. Martin, Dagenais, Turner, Sadler, Lavallée, N. Lapointe, Laviolette, Ward, J.-B.-A. Martin, Nault, Duquette, Lévesque, Major, David, Roy, Fraser, Carter, Prud'homme et McKenna—21.

*Contre*: L.-A. Lapointe, Larivière, Robillard, L'Espérance, Leclaire, Couture, Gadbois, Séguin, Guay, Mount, et Lamoureux—11.

Ladite proposition est ainsi affirmative, et il est

*Résolu*: En conséquence.

12.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin Mercier pour effacer les lignes homologuées des rues St-Dizier et St-Jean-Baptiste,

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin PROULX, il est

*Résolu*: De biffer ledit item de l'ordre du jour.

13.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération des avis de motions:

(1) De M. l'échevin Lavallée, pour adopter un règlement à l'effet d'annexer la ville de Saint-Louis;

(2) De M. l'échevin Lavallée, pour adopter un règlement à l'effet d'annexer une partie de la ville de Saint-Louis;

(3) De M. l'échevin Lavallée, pour adopter un règlement à l'effet de permettre à la Northern Commercial Telegraph Co. de poser des câbles dans certaines rues,

Sur proposition de M. l'échevin LAVALLEE, appuyé par M. l'échevin LARIVIERE, il est

*Résolu*: Que le greffier de la Ville soit prié de préparer des règlements conformément auxdits avis de motions et de leur donner leur rang sur l'ordre du jour.

M. l'échevin COUTURE, appuyé par M. l'échevin NAULT,

Ald. LARIVIERE moved, seconded by Ald. WARD, "That said report be adopted."

Moved in amendment by Ald. LAVALLEE, seconded by Ald. SADLER,

"That the City surveyor be instructed to report to this Council and state whether the Central Light, Heat and Power Co'y. has made excavations in St. Peter street without the permission of the City and to give all details in connection with this matter which may be of interest to the Council."

Moved in sub-amendment by Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. O'CONNELL,

"That the following words be added to the amendment: 'and that the report of the Road Committee be referred to the Finance Committee,' and that so amended, the same be adopted.

Said subamendement being put, it was carried, and *Resolved*: Accordingly.

9.—The order of the day being read, to consider notices of motions:

(1) By Ald. N. Lapointe *re* Police investigation;

(2) By Ald. Gadbois, to refer to the Finance Committee certain reports of the Road Committee.

The same were,

Ordered: To be struck from the order of the day.

10.—The order of the day being read to consider a report from the Fire and Light Committee against the demand of the S. Carsley Co'y. to erect a stable on Victoria street,

On motion of Ald. ROBILLARD, seconded by Ald. LAVIOLETTE, it was

*Resolved*: That said report be adopted. (Ald. Dagenais and Lévesque dissenting).

11.—The order of the day being read to consider a report from the Finance Committee declining to concur in a report from the Police Committee, for the appointment of a third recorder,

Ald. PROULX moved, seconded by Ald. SADLER,

"That the same be struck from the order of the day."

The Council divided thereon:

*Yeas*: Proulx, Clearihue, M. Martin, Dagenais, Turner, Sadler, Lavallée, N. Lapointe, Laviolette, Ward, J. B. A. Martin, Nault, Duquette, Lévesque, Major, David, Roy, Fraser, Carter, Prud'homme and McKenna—21.

*Nays*: L. A. Lapointe, Larivière, Robillard, L'Espérance, Leclaire, Couture, Gadbois, Séguin, Guay, Mount and Lamoureux—11.

So it was carried and

*Resolved*: Accordingly.

12.—The order of the day being read to consider a notice of motion by Ald. Mercier, *re* erasure of lines of St. Dizier and St. Jean-Baptiste streets,

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. PROULX, it was

*Resolved*: That the same be struck from the order of the day.

13.—The order of the day being read to consider notices of motions:

(1) By Ald. Lavallée, for a by-law to annex the Town of St. Louis;

(2) By Ald. Lavallée, for a by-law to annex a portion of the Town of St. Louis;

(3) By Ald. Larivière, for a by-law to allow the Northern Commercial Telegraph Co'y. to lay cables in certain streets,

On motion of Ald. LAVALLEE, seconded by Ald. LARIVIERE, it was

*Resolved*: That the City clerk be instructed to prepare by-laws in accordance with the said notices of motions and to give the same their rank on the order of the day.

Ald. COUTURE moved, seconded by Ald. NAULT,